

Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

Arrêté n°2026_071
Feuillet n°074

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

ST/PR/ME

Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route,

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

CONSIDERANT, la demande de l'entreprise LD2D concernant l'installation d'une benne pour des travaux de rénovation de l'agence bancaire « Crédit Agricole » 65 rue Carnot du 9 au 17 mars 2026 à Wimereux,

CONSIDERANT, qu'il convient de réglementer le stationnement des véhicules et la circulation des piétons et de prendre des mesures afin de faciliter le parfait déroulement de ces travaux et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1^{er} : L'installation d'une benne est autorisée le long du 65 rue Carnot, sur l'emplacement destiné au stationnement des transporteurs de fond de cette banque, du 09 mars 2026 à 07 h 00 au 17 mars 2026 à 18 h 00.

Article 2 : Les piétons seront invités à prendre les trottoirs opposés à la benne pendant la durée de la pose de celle-ci.

Article 3 : L'entreprise LD2D est responsable du parfait déroulement de ces travaux et de l'indication nécessaire pour les piétons

Article 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.

.../...

Article 5 : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

WIMEREUX,

Le Maire,
Jean-Luc DUBAËLE

VU, le D.G.S.

#signature#